

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mercredi 9 septembre 2009.

Le Conseil Municipal de SAINT-LÉONARD, légalement convoqué le 28 août 2009 s'est réuni le mercredi 9 septembre à 20H30 sous la présidence de Monsieur Bernard MALANDAIN, maire.

Étaient présents : **-Mr Bernard MALANDAIN, maire.**

-Mrs Bernard HOGUET, Denis HERVIEUX, Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie Lise DEGREMONT, Adjoint au Maire.

-Mrs François DAUDRUY, Jean-Alain PLANEIX, Alain LEBER, Mmes Elvira HACHE, Bernadette MALANDAIN, Mrs Claude LAPERDRIX, Pierre GOUBERT, Lucien LEVASSEUR, Mme Josiane VALOIS, Mrs Serge LECROSNIER, Josselin DUBOCAGE, Pierre MALANDAIN.

Étaient absents excusés :

-Mrs Daniel Cavelier , Mr François DUTOT

Assistait également à la réunion **Mme Angélique VERROUST** secrétaire de mairie.

Après l'appel nominal, **Mr Alain LEBER** est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal de SAINT-LÉONARD du mercredi 24 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert :

Question n°1 : Modification de la décision modificative n°1.

Diverses erreurs d'imputation budgétaire ont été constatées lors de l'adoption de la décision modificative n°1. Les modifications sont les suivantes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Article 202	Opération 210	1675,00€
Article 2031	Opération 211	2900,00€
Article 21578	Opération 128	3320,00€
Article 2318	Opération 224	892.000,00€
Article 2183	Opération 223	14.605,00€

Soit un total de 914.500€.

Recettes :

Article 1323	Opération 223	9000,00€
Article 1344	Opération 224	892.000,00€
Article 775	Opération 222	13.500,00€

Soit un total de 914.500€

Adopté à l'unanimité.

Question n°2 : 10^{ème} tranche d'effacement de réseaux.

Le coût du programme d'effacement des réseaux de la rue du 8 mai est de **240.120,92€**.

Le montant des subventions (Syndicat départemental et S.I.E.R de Fécamp) est de **173.412,92€**.

La participation restant à la charge de la commune est de **66.699,00€**

La dépense sera inscrite au B.P 2010.

Adopté à l'unanimité.

Question n°3 : 24^{ème} tranche d'éclairage public.

Le montant des travaux d'éclairage public, concernant la rue du 8 mai et la rue des Bénédictins, s'élève à **33.894,64€ TTC**.

Le montant des subventions s'élève à **11.336,00€**

Il reste à la charge de la commune la somme de **22.558,64€**.

La dépense sera inscrite au B.P 2010.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la teneur des 3 courriers qu'il a reçus de la communauté de communes de Fécamp.

-Un premier courrier sollicite l'accord du conseil municipal pour l'extension du Parc d'activités des Hautes Falaises. Les élus sont d'accord sur le principe de relancer l'activité économique par le biais de cette extension mais demande au préalable de connaître les réels besoins de la communauté de

communes et le tracé de la future départementale, ceci afin d'avoir tous les éléments en leur possession dans le cadre de la réflexion sur le projet de PLU. Un courrier va être rédigé dans ce sens.

-Un second courrier demande au conseil Municipal de Saint-Léonard de se prononcer sur une délégation du droit de préemption sur le Parc d'Activités des Hautes Falaises; le Conseil Municipal donne un accord de principe, limité au périmètre actuel du Parc des Hautes Falaises.

-Un troisième courrier demande au conseil de se prononcer sur le partage de la fiscalité concernant les parcelles du Parc des Hautes Falaises. Il est décidé de réserver notre réponse après une réunion de concertation avec la commune d'Epreville.

-Il est décidé à l'unanimité de la participation financière de la commune (pour un montant de 268,80€) à un projet de spectacle en anglais pour les élèves de CM2 et de 6^{ème}.

-Une démonstration du défibrillateur sera effectuée le mardi 29 septembre à 18H00 par le Capitaine SCHERZER à la salle Henri Lambert à l'attention des élus, des enseignants, des présidents d'associations et leurs représentants.

-Monsieur le Maire remet à chaque élu le procès-verbal du conseil communautaire en date du 30 mars dernier.

- Monsieur le Maire transmet une carte de remerciements de Madame Le Leu, pour le cadeau remis par les élus à l'occasion de son départ en retraite.

-Monsieur Josselin DUBOCAGE signale des problèmes d'utilisation par les associations de SAINT LÉONARD des panneaux d'affichage communaux. Il est également fait mention d'affichage sauvage sur les transformateurs EDF. Un courrier sera envoyé aux afficheurs ne respectant pas la réglementation et les consignes en vigueur.

-Monsieur Pierre GOUBERT signale le mauvais état de la sente des ramendeuses, et informe le conseil municipal de l'accord de principe de Mrs LENOBLE et PAILLETTE pour une négociation avec la communauté de communes pour l'édification d'un talus de retenue des eaux au-dessus de la vallée de GRAINVAL.

-Monsieur Denis HERVIEUX informe le conseil municipal des conséquences inattendues du recensement des cavités souterraines pour le P.L.U. En effet, plusieurs riverains de ces cavités ont vu leurs biens se déprécier à cause d'une localisation très approximative des parcelles napoléoniennes. Monsieur le Maire rappelle que la recherche des cavités souterraines est une obligation pour le passage au P.L.U.

Il est décidé d'interroger l'architecte du P.L.U concernant les recours possibles pour remédier à cette situation.

-Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ demande quelles sont les prises en charge possibles pour la destruction des nids d'insectes. Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur, à savoir à la charge de la Communauté de Communes sur le domaine public, et à la charge des propriétaires sur le domaine privé.

Fin de la séance à 22H35.